



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

Syndicat Mixte  
Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations  
du Comité Syndical

4 Avenue de la Gare  
CS 10159  
59605 MAUBEUGE Cedex

Séance du : <b>10 décembre 2024</b> Lieu de réunion : <b>salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge.</b> Convocation : <b>3 décembre 2024</b> Affichage ordre du jour : <b>3 décembre 2024</b> Délibération : <b>n°35/2024 Réfs : BC/SP/CW.</b> Objet : <b>Contrat pluriannuel d'obligation 2025.2027 de service public pour l'exploitation de transport publics de voyageurs et de services de mobilité dans le ressort territorial du Syndicat Mixte Sambre Mobilités.</b>	Nombre de délégués en exercice : <b>28</b> Nombre de délégués présents : <b>17</b> Nombre de votants : <b>18 dont 1 pouvoir</b>
---	---

Le Comité Syndical s'est réuni le 10 décembre 2024 à 16h00 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités.

Étaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE- Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ- Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCILO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélié WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Hugo GOERGÉS à Jean DURIEUX

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE-Alain GERARD

CCPM : Délégués suppléants : José GILBERT

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Jacques THURETTE

**Contrat pluriannuel d'obligation 2025.2027 de service public pour l'exploitation de transport publics de voyageurs et de services de mobilité dans le ressort territorial du Syndicat Mixte Sambre Mobilités.**

## **Exposé :**

Monsieur le Président rappelle que le Comité syndical a délibéré, le 11 décembre 2023, pour la signature d'un contrat d'exploitation basé sur une gestion de type marché public. Ce contrat, entré en vigueur le 1er janvier 2024 prendra fin le 31 décembre 2024.

Aujourd'hui, il est proposé de signer un nouveau contrat, également fondé sur une gestion de type marché public, mais pour une période de trois ans, couvrant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, le Syndicat Mixte Sambre Mobilités s'engage dans un ambitieux plan pluriannuel visant à transformer et améliorer les services de transport public et de mobilité sur son territoire. Ce contrat, prévu pour la période 2025-2027, inclut plusieurs initiatives majeures destinées à moderniser les infrastructures, optimiser les services et promouvoir une mobilité durable. L'Opérateur Interne, la SPLTISA, jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces projets, avec des objectifs spécifiques pour chaque initiative, avec notamment :

- La mise en place d'un système de comptage voyageurs, pour améliorer la compréhension des flux de passagers et optimiser les services.
- La mise en place d'un système de billettique interopérable, pour faciliter l'accès aux différents modes de transport avec un seul titre de transport
- Une amélioration de l'offre de transport et une uniformisation du TAD, pour rendre le service de Transport à la Demande (TAD) plus accessible et efficace.
- Une optimisation de l'offre de transport du dimanche, pour optimiser la couverture des services le week-end.
- La mise en place d'un service de location de vélos longue durée à assistance électrique, pour dynamiser et promouvoir l'utilisation de modes de transport doux et réduire l'empreinte carbone.
- La mise en service du pôle d'échanges multimodal de Aulnoye-Aymeries, pour faciliter les correspondances entre différents modes de transport.
- Le verdissement de la flotte des citadines, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir une mobilité plus respectueuse de l'environnement.
- La réflexion et le choix de l'énergie pour notre flotte de bus, pour contribuer à la transition énergétique.
- L'intégration d'un volet développement durable, pour garantir que toutes les initiatives contribuent à un avenir plus durable
- Une lutte contre la fraude intensifiée, pour réduire le taux de fraude et améliorer l'intégrité du système de transport.

## **Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Sambre Mobilités :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,
- Vu la présentation du projet de délibération en réunion du bureau du Syndicat Mixte Sambre Mobilités en date du 3.12.2024 ;
- Vu la présentation des principaux enjeux de ce contrat au comité des partenaires en date du 28 novembre 2024,
- Et sur proposition de Monsieur le Président,

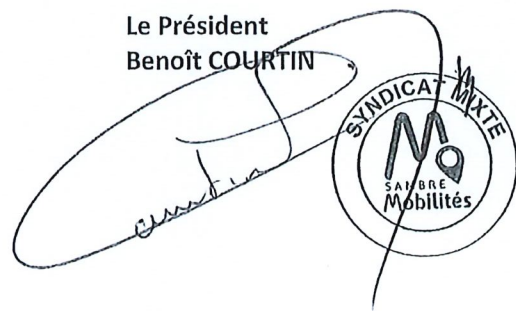
## **Considérant :**

- Que le contrat actuel prenant fin le 31 décembre 2024, et qu'il convient de signer un nouveau contrat pluriannuel d'obligation de service public pour l'exploitation de transports publics de voyageurs et de services de mobilité dans le ressort territorial du Syndicat Mixte Sambre Mobilités pour les années 2025, 2026 et 2027.
- Que le montant de la rémunération que versera le Syndicat Mixte Sambre Mobilités à la SPLTISA pour l'année 2025 s'élèvera à 15.614.400 € HT, 15.588.000 € HT pour l'année 2026 et 15.588.000 € HT pour l'année 2027.
- Qu'un dispositif d'intéressement aux recettes d'exploitation du réseau et une clause de partage des gains de productivité ont été reconduits et adaptés dans ce nouveau contrat, avec une formule d'indexation nécessaire à l'évolution de la structure des charges,
- Que la clause de revoyure permet le cas échéant de plafonner le montant de l'indexation à un maximum de 300.000 € HT.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, et 2 abstentions**

- **INDIQUE** que le projet de contrat demeurera en annexe de la présente,
- **APPROUVE** les termes de ce nouveau contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de transports publics de voyageurs et de services de mobilité dans le ressort territorial de Sambre Mobilités pour les années 2025, 2026, 2027 dont le montant de la rémunération versée à la SPLTISA s'élève à 15.614.400 € HT pour 2025, 15.588.000 € HT pour 2026 et 15.588.000 € HT pour l'année 2027.
- **AUTORISE** M. le Président à signer le contrat et tout document permettant l'application de la présente délibération,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, à M. le Président de la SPLTISA, et au responsable du Service de Gestion Comptable d'Avesnes sur Helpe.

Le Président  
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 059-255902827-20241210-DEL35\_2024-DE